



## Injonction de payer de l'ex conjoint

Par **CLEMAULINE**, le **11/04/2011** à **17:16**

Bonjour,

Je suis séparée depuis le 24/09/2010 de mon ex conjoint. Je lui ai adressé une LR avec AR le mois dernier pour lui réclamer la moitié des frais engagés lors de la vie commune sur une année, y compris un crédit à taux 0 pour paiement du dépôt de garantie de la maison louée en commun. Bref, le montant est de 2900€.

Sans réponse de sa part, j'adresse une injonction de payer au président du TI.

Mes questions :

Avec cette procédure vais je obtenir réparation sachant que mon ex conjoint sera licencié avant la fin du mois?

Cette procédure apporte t'elle vraiment réparation auprès des demandeurs?

Par **amajuris**, le **11/04/2011** à **17:38**

bjr,

on ne peut pas savoir ce que décidera le juge dans votre situation.

étiez-vous mariés, pacsés ou en union libre ?

si vous étiez en union libre comme son nom l'indique chacun est libre de participer à la vie du couple, il n'y a aucune obligation légale.

cdt

le terme de conjoint s'applique aux personnes mariés.

Par **mimi493**, le **11/04/2011** à **17:39**

et sur quelle base légale voulez-vous récupérer cet argent ?

Par **CLEMAULINE**, le **11/04/2011** à **17:54**

Toutes les factures sont établies au deux noms, voir co emprunteur pour le crédit.

Je souhaite récupérer la moitié de la somme que j'ai engagée.

Par **mimi493**, le **11/04/2011** à **18:42**

vu que c'est votre conjoint, voyez ça avec votre avocat